



Compte rendu du Conseil Municipal Du 8 avril 2015.

Le conseil municipal de la commune d'Onlay, dûment convoqué, s'est réuni en mairie le 8 avril 2015 à 18h sous la présidence de Mr Daniel MARTIN, Maire.

Étaient également présents :

Jean-François ROLLAND, Paul BAYARD, Bernard GENTY, Odile MARCEAU, Jeannette PASTIJN, Isabelle RUDIÉ, Jean-François THIBAUDIN, Pascal THIBAUDIN, Patrice THIBAUDIN

Absente excusée : Florence ROBERT pouvoir à Jean-François ROLLAND

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité. Madame Odile MARCEAU est nommée secrétaire de séance.

1°/ Compte administratif 2014

Compte établi en fin d'exercice retraçant les mouvements effectifs en dépenses et recettes de la collectivité.

Le compte administratif 2014 se solde par un excédent cumulé de 43 143.80 € (Fonctionnement + Investissement), soit 101 067.33 € en excédent de fonctionnement et 57 923.53 € en déficit d'investissement.

Approuvé et voté à l'unanimité par le Conseil.

2°/ Compte de gestion 2014

Ensemble des documents chiffrés et des pièces des dépenses et recettes, fournit par le comptable public des opérations qu'il a exécutées et centralisées durant une année entière.

Les écritures étant conformes à celle du compte administratif 2014, les membres du conseil Municipal approuvent le compte de gestion à l'unanimité.

La concordance entre le compte de gestion et le compte administratif est avérée.

Approuvé et voté à l'unanimité par le Conseil.

3°/ Affectation du résultat de fonctionnement 2014

L'excédent de fonctionnement 101 067.33 € est affecté comme suit sur le budget primitif 2014.

- Affectation en réserve en investissement afin de couvrir le besoin de financement :
57 923.53 €
- Au compte 002(excédent de fonctionnement reporté) 43 143.80 €

4°/ Vote des taxes :

Vote des taux des taxes locales

Le maire propose de ne pas augmenter la part communale du taux des taxes

Taxe d'habitation : 22.15 %

Taxe foncière (Bâti) : 12.35 %

Taxe foncière (Non bâti) : 31.82 %

CFE (Cotisations foncières des entreprises) : 24.53 %

(taux identiques à
2013 et 2014)

Approuvé et voté à l'unanimité par le Conseil.

5°/ Utilisation de la taxe de séjour :

La collecte de la taxe de séjour qui s'élève à 342 € 42 sera affectée au fleurissement de la commune.

Approuvé et voté à l'unanimité par le Conseil.

6°/ Vote du Budget Communal :

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2015 qui s'équilibre ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 258 182.80 €

Recettes : 258 182.80 €

Investissement :

Dépenses : 207 000.00 €

Recettes : 273 558.53 €

Approuvé et voté à l'unanimité par le Conseil.

7° / Redevance orange :

Monsieur Le Maire donne connaissance au Conseil des modalités financières 2015 pour le calcul de la redevance du domaine Public par Orange. Cette année la somme totale (partie privée et publique) s'élèvera à **1 186.68 €**.

Approuvé et voté à l'unanimité par le Conseil.

8° / Redevance EDF

Monsieur Le Maire donne connaissance au Conseil des modalités financières 2015 pour le calcul de la redevance du domaine public par EDF. Cette année la somme est arrêtée à **197 €**.

Approuvé et voté à l'unanimité par le Conseil.

9° / Subventions organismes privés

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier reçu par le directeur de l'école primaire de Moulins-Engilbert pour une demande de subvention.

Sachant que les enfants d'Onlay sont maintenant rattachés à l'école de Moulins-Engilbert, Monsieur Le Maire propose de verser une subvention de **150 €**.

Approuvé et voté à l'unanimité par le Conseil.

Monsieur Le Maire propose également de renouveler la subvention à la FNACA d'un montant de **55 €**.

Approuvé et voté à l'unanimité par le Conseil.

Il rappelle également que les enfants d'Onlay ont la possibilité de demander une subvention pour des voyages scolaires et leur licence sportive.

Approuvé et voté à l'unanimité par le Conseil.

Le club de Rugby de Chatillon en Bazois demande également une subvention. Le conseil propose une subvention de 100 €.

Approuvé et voté à l'unanimité par le Conseil.

Le club de Football de Moulins-Engilbert demande également une subvention. Le conseil propose une subvention de 100 €.

Approuvé et voté à l'unanimité par le Conseil.

Le club d'Aïkido de Château-Chinon sollicite également une subvention, mais comme aucun enfant de la commune ne pratique ce sport, le conseil se prononce contre.

Voté à l'unanimité CONTRE

10° / Prêt bancaire

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal de la situation plus que saine de la commune, sans endettement, et propose au conseil municipal de contracter un prêt de 90 000 € pour financer les travaux de réhabilitation des anciennes salles de classe en salle multiculturelle.

Plusieurs propositions ont été demandées à divers établissements bancaires,

Le conseil municipal confère toutes les délégations utiles à Monsieur Le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le Prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Approuvé et voté à l'unanimité par le Conseil.

11° / Création d'une régie d'avance

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer une régie d'avances, celle-ci servirait à payer par carte bancaire certaines menues dépenses :

- Alimentation (exemple boulanger, Comptoir Gourmand, Terrines du Morvan...) 60623
- Jetables (nappes en papier, etc.)60628
- Fournitures administratives sur internet (6064)
- Vêtements de travail
- Signalétique routière
- Fleurs

Nomination d'un régisseur, Christelle TRION, et d'un suppléant Odile MARCEAU

12° / Détermination tarifaire pour la location du studio

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de louer le studio à la semaine, et demande donc au CM de déterminer les tarifs :

- A la semaine 100€/ semaine charges comprises
- Au mois, dans les mêmes conditions qu'auparavant

Approuvé et voté à l'unanimité par le Conseil.

13° / Délibération IAT (Indemnités d'administration et de technicité)

Monsieur Le Maire propose d'instaurer l'IAT pour Madame Christelle TRION.

L'attribution individuelle de l'IAT est modulée pour tenir compte de la manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions. La délibération du Conseil vient préciser les critères d'attribution.

Qualité du service rendu par l'agent, compétence informatique qui engendre une suppression de la maintenance informatique, polyvalence etc...

Approuvé et voté à l'unanimité par le Conseil.

14° / Délibération Travaux

- Programme de voirie 2015
- Programme de sécurisation bureau secrétariat de mairie et Agence Postale Communale
- Salle multiculturelle
- Pont du moulin des Gouttes

Approuvé et voté à l'unanimité par le Conseil.

15° / Délibération Reprise de concession et augmentation des tarifs de concession

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de concession dans l'ancien cimetière. Il indique ne pas être contre, mais précise que tous les frais inhérents à la reprise de concession seront à la charge du concessionnaire.

Il indique par ailleurs, que la place demandée est à l'abandon depuis des décennies, et que l'endroit où elle se situe est facile d'accès pour une entreprise de pompes funèbres.

Il fait part également au conseil municipal de la complexité et de la lourdeur de la procédure, et demande au conseil municipal de se prononcer sur la reprise de concession.

Approuvé et voté à l'unanimité par le Conseil.

Evolution des tarifs de concession :

- | | |
|--|------------------|
| - pour une concession trentenaire : | 150 EUROS |
| - pour une concession cinquantenaire : | 200 EUROS |

Approuvé et voté à l'unanimité par le Conseil.

15° / Divers

- Informations sur les travaux faits par des particuliers sur le domaine communal

Monsieur Le Maire indique que des travaux ont été fait sur le domaine communal sans autorisation, il précise que TOUS travaux sur le domaine communal ne peut se faire sans arrêté du maire.

- Informations CCAS

Les cadeaux d'anniversaire seront désormais offerts à toutes les personnes seules de + de 75 ans.

- Déchets verts

Compte tenu du succès grandissant de la collecte des déchets verts et de son coût devenant significatif, à la charge de la commune, la Commission "Déchets verts", après étude de la situation actuelle, à pris les décisions suivantes :

- Forfait annuel se montant à 40 € donnant droit à un ramassage des déchets verts (*dans la limite d'un m³*), et ce, chaque jour dédié à cette collecte dans le *calendrier des collectes 2015*.
- Après inscription au secrétariat de la Mairie (*au plus tard la veille*), un tarif de 3 € pour le premier m³ et 2 € par m³ supplémentaire, et ce, chaque jour dédié à cette collecte dans le *calendrier des collectes 2015*.
- Après inscription au secrétariat de la Mairie (*au plus tard la veille*), la possibilité de remplir le camion complètement, soit de 12 à 15 m³ selon le type de déchets, au prix forfaitaire de 20 €, et ce, chaque jour dédié à cette collecte dans le *calendrier des collectes 2015*.

Nous vous rappelons que vous devez déposer vos déchets verts au plus près de la voirie, afin de limiter les manutentions. Si les déchets sont importants, dans la mesure du possible, il est souhaitable que vous aidiez Charles à charger le camion.

Les déchets devront être présentés sous forme de fagots ligotés d'une longueur de 1,20 m au maximum. Les autres déchets seront mis dans des sacs non fermés.

L'estimation du cubage sera faite par Charles et inscrite sur un registre en vue de facturation ultérieure.

FIN DE LA SEANCE 20H45.